



Plaine-Haute

Les nouvelles de Plaine Haute

Septembre 2016

MAIRIE

Tél : 02.96.42.90.55

Fax : 02.96.42.91.63

Courriel : mairie.plaine-haute@wanadoo.fr

Site : www.plaine-haute.fr

Horaires d'ouverture

- Lundi au samedi de 8h15 à 12h.
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 13h30 à 16h30.

PERMANENCES DES ELUS

Maire : Mme Isabelle Oger : Lundi 9h à 10h
Vendredi 14h à 15h et sur rendez-vous.

Adjoint : Mr Pierre Morvan : Mardi 10h à 11h ; Samedi 10h30 à 11h30

Mr Philippe Pierre : Mercredi 10h30 à 11h30

Mme Elisabeth Repérant : Sur rendez-vous.

Etat Civil

Naissance

- Le 14 juillet, Lucas, fils de Florian Pereira et de Mryriam Luisin, 17 Lot Les Croix Basses

- Le 29 juillet, Emma, fille d'Anthony Gaubert et d'Amélie Pilorget 5 Impasse des Tourterelles

- Le 31 août, Mohamed, fils de Edy Draoui et de KENZA Abdouh, 16 rue du Tertre Aux Lièvres

Tous nos vœux aux bébés et aux parents

Mariage

- Le 13 août, Anthony Le Blanc et Florence Rouillé, 19 rue de la Ville Ruinée

Tous nos vœux de bonheur aux époux et félicitations aux parents

Décès

Le 23 juillet Pierre Gautho à Plaine-Haute

Toutes nos condoléances à la famille

Médaille d'honneur du travail

Grand or

Monsieur Alain Rouault, 15 Rue des Ecoles

Or

Monsieur Stéphane Le Nay, La Cassière Blaye

Vermeil

Sylvie Jouanny, 1 Pilar la Forge

Argent

Nathalie Le Guellec, 1 Rue des Peupliers

Félicitations

A noter sur vos agendas

Mardi 13 septembre

Reprise de la gymnastique à la salle Plénalta - 20h30

Mercredi 14 septembre

Reprise de la danse bretonne à la salle Plénalta - 18h

Vendredi 16 septembre

- Reprise du club informatique à l'étage de l'ancienne mairie - 19h

- AG des randonneurs des Chaos salle du verger - 20h30

Samedi 17 septembre

Repas du club cyclo à la salle Plénalta ou à emporter - 19h30

Samedi 1^{er} octobre

Spectacle théâtre d'ombres "Le Kami de la lune" - 15h30 à la bibliothèque. Inscription à la mairie ou à la bibliothèque

Dimanche 2 octobre

Repas à emporter du comité de jumelage sous-sol de la cantine - 12h

Réservation au 02.96.64.16.22 ou 02.96.42.96.96

Samedi 1^{er} et 8 octobre

Randonneurs des Chaos : Inscription dans le hall de la salle omnisport - 10h à 12h

Samedi 15 et dimanche 16 octobre

Braderie de la Croix Rouge à la MJC de Quintin - 10h à 18h

Ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à envoyer vos annonces avant le 10 octobre à mairie.plaine-haute@wanadoo.fr ou contacter Philippe Le Coq au 06.21.87.51.34 ou par mail : philippe.le_coq@aliceadsl.fr

Espace jeux

Les mardis 20 septembre, 11 et 18 octobre à la Salle de Motricité (maison des Loisirs rue des lfs) de 9h45 à 11h15

Inscription auprès de C.Riou

Mission locale

Permanence Centre Médico Social de Quintin 22 rue Maréchal Leclerc, les mardis 13 et 27 septembre et 4, 11, 18 et 25 octobre de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous appelez le 02 96 68 15 68.

Recensement militaire

Tous les jeunes gens et jeunes filles nés en Juin et Juillet 2000 ont l'obligation de se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans. Article L113-1 : « tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille ». La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens, conduite accompagnée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016

Présents : L'ensemble des élus sous la présidence de Mme Le Maire

N. Lehérisse, N. Le Moine et M. Hellio absents ayant donné procuration respectivement à I. Oger, P. Pierre et P. Morvan

Lotissement Le Verger – Travaux de viabilisation 2^{ème} phase : attribution du marché

Suite à l'appel d'offres, 3 entreprises ont répondu. Il est proposé de retenir la SPTP pour un montant de 47391 € HT.

Le conseil municipal valide ce choix.

Aménagement de la rue de la ville ruinée et du parking Le Verger : attribution du marché

Suite à l'appel d'offres, 4 entreprises ont répondu. Il est proposé de retenir la SPTP pour un montant de 90438 € HT.

Le conseil municipal valide ce choix.

Route du Pont Jacquelot : alignement-bornage

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire en agglomération, il faut déterminer la limite entre les propriétés et la voirie publique. Suite à la réunion avec les riverains, le bornage reste important. Le cabinet Quarta propose un devis d'alignement de 4345 € HT. **Le conseil municipal valide ce bornage avec l'entreprise Quarta.**

Questions diverses : SIVU des Chaos du Gouët

Après lecture du courrier du SIVU mentionnant sa dissolution, I. Oger évoque la création d'une association d'habitants locaux pour veiller sur la vallée sachant que l'état d'esprit du SIVU est différent d'une gestion par des techniciens d'agglo.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le versement exceptionnel d'une subvention de 1000€ pour le lancement de cette association.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Présents : L'ensemble des élus sous la présidence de Mme Le Maire

O. Le Coq et M. Hellio absents ayant donné procuration respectivement à I. Oger et P. Morvan

Travaux de busage des eaux pluviales

Il est proposé de buser une partie des fossés situés route du Tronc (de chez Mme Troadec à Mr Urvoy : 46 ml) et Route du Pont Jacquelot (en agglomération, de chez Mr Collet Jean à Mr Le Coq : 85 ml) afin d'une part de régler les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et d'autre part de faciliter l'aménagement d'un cheminement piétonnier.

Jean-Pierre Darcel propose de réaliser ces travaux pour 1920€ HT (*hors fournitures*).

Le conseil municipal valide ces travaux.

Budget général : Décision modificative n°1

Afin de faire face au paiement de la franchise à la MACIF dans le cadre du sinistre Colas / commune, un virement de 200€ a été débité du chapitre « dépenses imprévues de fonctionnement ».

Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 106 000€ sont nécessaires à raison de :

- + 60 000 € à l'opération « voirie » (parking le verger et rue de la Ville ruinée)
- + 36 000 € à l'opération « aménagement de sécurité en agglomération »
- + 2 000 € à l'opération « Dénomination rues et signalisation »
- + 8 000 € à l'opération ONA « Opérations non individualisées » (éclairage public du parking du verger)

Le conseil municipal prend acte des virements de crédits opérés à partir du chapitre 022 « dépenses imprévues » et approuve la DM n°1.

Budget photovoltaïque : Décision modificative n°1

Des crédits supplémentaires au chapitre 16 (article 1641) d'un montant de 500€ sont nécessaires pour honorer le paiement du remboursement du capital de l'emprunt car la provision prévue au BP 2016 est insuffisante.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1

Budget assainissement : Décision modificative n°1

Il est proposé d'annuler le titre émis en 2014 à l'encontre des propriétaires d'un montant de 550€ correspondant à la taxe de raccordement du fait du déplacement du coffret recevant les eaux usées et pluviales qui a occasionné un surcoût à la charge du propriétaire. Suite à cette remise gracieuse, il faut ouvrir des crédits pour 600€ au compte « titres annulés sur exercices antérieurs ».

Le conseil municipal valide la remise gracieuse et approuve la décision modificative n°1

Convention relative à l'organisation des TAP avec la MJC pour l'année scolaire 2016-2017

Il est nécessaire de signer une convention concernant l'organisation des TAP avec la MJC qui met à disposition de la commune les animateurs chargés de l'encadrement des groupes d'enfants chaque mardi et jeudi durant la période scolaire allant du jeudi 1er septembre 2016 au jeudi 6 juillet 2017 inclus .

Les animateurs seront pilotés et coordonnés par la responsable des services périscolaires employée par la commune.

La MJC facturera les heures effectuées par les animateurs à la commune à des tarifs variant selon les intervenants entre 20€ / h et 40€ / h. Ce tarif comprend la fourniture du matériel pédagogique nécessaire aux activités.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention

Convention avec Quintin Communauté et la MJC pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi

Depuis septembre 2014, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du mercredi après-midi est organisé à Plaine-Haute qui met à disposition de la MJC, les locaux du restaurant scolaire et de la garderie « Le courtil des mômes » pour accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans. Il est nécessaire de signer une convention pour la nouvelle année scolaire 2016-2017. La commune facture à la MJC des frais de fonctionnement d'environ 400€ / année scolaire.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention

Convention de partenariat avec l'USEP 22

Dans le cadre de l'organisation des TAP, la commune souhaite faire appel à l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) afin de proposer aux enfants une animation d'initiation au roller et autres activités sportives, le mardi durant l'année scolaire 2016-2017. La prestation sera facturée 40€ TTC / h (frais de déplacement et matériel inclus) soit 3 600€ pour 36 séances.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'USEP.

Route du Pont Jacquelot : alignement

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la Route du Pont Jacquelot, la limite entre les propriétés privées et la voie publique doit être déterminée. Mercredi 24 août 2016, les propriétaires concernés, la commune et le géomètre ont procédé aux opérations de terrain pour définir la limite séparant leurs propriétés du domaine public et Quarta a établi un plan d'alignement qu'il faut approuver. Il faudra procéder à une régularisation foncière avec les propriétaires concernés.

Le conseil municipal approuve le plan d'alignement de la route du Pont Jacquelot

Plus-Value sur les travaux d'alignement :

Afin de finaliser les travaux il est proposé de mettre des bordures pour aller jusqu'à la route de St Inoë. Ces bordures n'ayant pas été prévues initialement, il y aura une plus-value. Un devis a été demandé au prestataire.

Prochain conseil municipal le jeudi 6 octobre à 20h

Bonne rentrée à l'ensemble des élèves de la commune, à savoir :

- 111 pour l'école "Les cours du Gouët"
- 86 pour l'école Sainte Anne

Vendredi 23 septembre 14h00 : dans le cadre de la révision du PLU tous les exploitants agricoles sont conviés à assister à une réunion ayant pour thématique : le bocage sur notre commune.

Permis de construire :

Demande

- Blandine Petillon, 6 rue Gustave EIFFEL, 22000 Saint Briec, pour une maison d'habitation au 4 impasse des tourterelles

Accord

- Thierry Le Du, 10 route de la porte champagne pour construction d'une véranda
- Jérôme Pansard, 11 rue de la Pommeraie, 22440 Ploufragan pour une maison au 16 ter route du Tronc
- Cyprien Gicquel, Les Trois Fontaines, 22960 Plédran pour extension et modification d'une façade au 21, Carfo

Déclaration de travaux :

Accord

- Aurélien Millet, 8 Allée des Poiriers pour pose d'un grillage.
- Anthony Hamon, 15 rue de la Coudre pour pose de vélux
- Pierre-Yves Mahé, 3 Impasse des Hirondelles pour un mur en aggro et un portail
- Kévin Vixel, 4 Impasse des Merles pour pose d'un grillage avec poteaux
- Céline Collet, 28 Le Tertre Cosson pour pose d'un vélux à l'arrière de la maison
- Jean-François Raulet, 7 Impasse des Ajoncs pour un carport

Révision du PLU : l'heure du diagnostic

Une trentaine de personnes ont participé à la réunion publique organisée le 5 septembre pour le lancement de la procédure de révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Il a été rappelé que le PLU a pour objectif de fixer la gestion du sol et les règles de constructions, il sert de base à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il doit répondre à **l'intérêt général**, et non aux intérêts particuliers de chaque habitant. Les cabinets d'étude retenus vont tout d'abord faire un diagnostic de notre commune avant que les élus ne se prononcent sur les choix qui engageront l'avenir du territoire. Cette révision nous permettra d'être en conformité avec les différentes lois environnementales et urbaines (grenelle de l'environnement, loi ALUR, SCOT du pays de St Briec...). La population est bien évidemment associée à la l'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation. Plusieurs possibilités vous sont offertes pour vous exprimer :

- Lors des réunions publiques
- Par courrier à adresser à la mairie
- Dans le registre à disposition en mairie
- Via le site internet de la commune
- Par entretiens particuliers sur demande de rendez-vous (lors de l'élaboration du projet)
- Ultérieurement, lors de l'enquête publique.

P Pierre

Site internet : www.plaine-haute.fr

Le nouveau site internet de la commune est en ligne. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos commentaires, remarques, mais vous pouvez également apportez vos contributions éventuelles afin de le faire vivre.



Ste Anne du Houlin - 22800 Plaine-Haute
 Renseignements et programme :
 Tél. : 02 96 64 17 81 ou 06 78 47 18 67
 Mail : joel.hamard01@infonie.fr
 http://www.couleurcafe22.fr

- 16 septembre, 21h : Impro fusion
- 17 septembre, 21h : Soirée Tango Argentin
- 18 septembre, 16h : Philippe Mouazan chante "Glenmor"
- 23 septembre, 21h : Karaoké
- 25 septembre, 16h : session irlandaise